



**BIOPORT**

**BIOPORT**

Centre T.I.R - Aéroport de Bron

69800 Saint Priest

Tél: 04 72 37 16 44

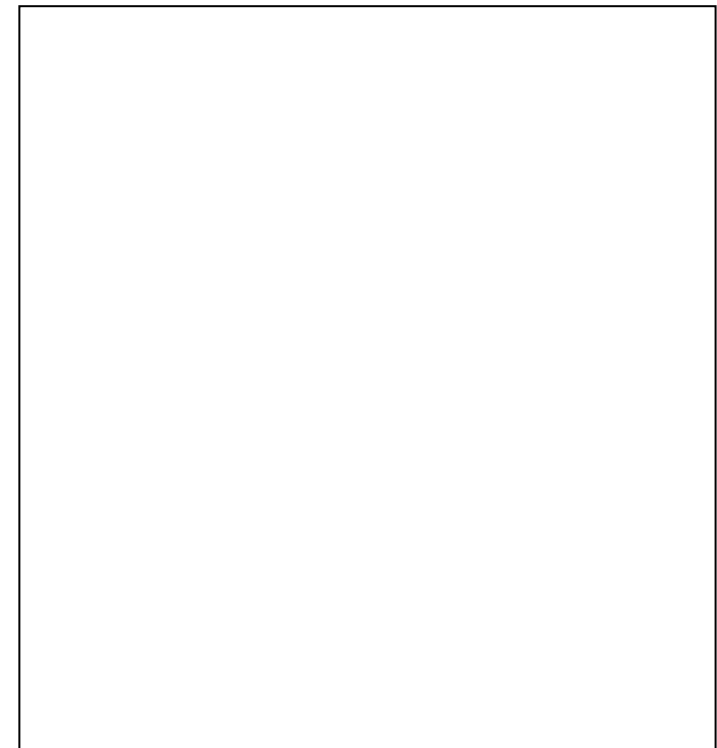
Fax: 04 72 37 39 87

E-mail: [bioport@wanadoo.fr](mailto:bioport@wanadoo.fr)

Site web: [www.bioport.asso.fr](http://www.bioport.asso.fr)

**PROJETS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE**

**GUIDE POUR UNE EXPEDITION REUSSIE**



## Editorial

Bioport, association loi 1901, est un " Plateau Logistique Humanitaire " qui apporte un soutien logistique aux actions de solidarité internationale.

Notre activité se traduit par des prestations de services, en stockage et manutention, et des conseils en organisation de transport, pour l'expédition de matériel sur le lieu de vos projets.

Au vu des demandes qui sont formulées quotidiennement, Bioport a conçu ce guide afin de renseigner les acteurs de solidarité sur les démarches à suivre pour mener à bien une expédition.

Un envoi de marchandises doit être soigneusement préparé afin de réduire les coûts, maximiser son utilité et éviter, ou tout du moins limiter les désagréments qui peuvent intervenir au cours du transport, ou à destination.

Dans ce guide, nous étudierons les trois grandes phases qui constituent une expédition:

- la préparation
- la réalisation
- la réception

Vous y trouverez quelques conseils, renseignements sur le transport, ainsi que des contacts utiles.

Ce guide n'est certes pas exhaustif: pour plus de précisions, ou pour traiter de points particuliers, n'hésitez pas à nous contacter.

# Sommaire

## I. La préparation de l'expédition

- 1) Définition des besoins
- 2) La nature des produits
- 3) Le stockage et le chargement
- 4) L'emballage
- 5) L'étiquetage

## II. La réalisation de l'expédition

- 1) La cotation
- 2) Le choix du mode de transport
- 3) Recensement des solutions possibles
- 4) Les documents à fournir
- 5) L'assurance
- 6) La douane export

## III. La réception de la marchandise

- 1) Le dédouanement à l'arrivée
- 2) La réception
- 3) Le post-acheminement

## IV. Adresses utiles

## I. LA PREPARATION DE L'EXPEDITION

La préparation d'une expédition est une phase primordiale qui conditionne bien souvent sa réussite. Il convient donc d'y apporter une attention toute particulière.

### 1) Définition des besoins

Il est impératif de n'envoyer du matériel que s'il répond à un besoin exprimé des partenaires locaux. Par respect pour les destinataires, et étant donné le coût important d'un fret, la marchandise expédiée doit être de qualité, et avoir une valeur locale suffisamment importante pour justifier l'envoi. Dans tous les autres cas, il est préférable d'acheter localement.

### 2) La nature des produits

Selon les destinations, et en fonction de la valeur de la marchandise, certains produits ( nourriture, médicaments, plants et semences..) doivent être soumis à autorisation ou subir un contrôle avant exportation ( contrôle qualité, analyse, désinfection..). Il est donc conseillé de se renseigner auprès de spécialistes du transport, ou des ambassades, sur les démarches à entreprendre.

Dans le cas d'exportation de produits alimentaires ou médicaments, il faut être très vigilant sur les dates de péremption ( en général entre 6 mois et 1 an pour les médicaments selon les destinations)

*Les marchandises dangereuses: L'envoi de marchandises classées dangereuses fait l'objet d'une réglementation spécifique. Pour chaque envoi, une déclaration de matières dangereuses doit être rédigée par l'expéditeur, et les consignes de sécurité, transmises par le fournisseur, doivent accompagner la marchandise. Le critère "marchandise dangereuse" est variable suivant le type de transport utilisé, et selon le volume ( total et/ou par colis) de matière*

transportée: 300 produits, répartis en 9 classes, sont répertoriés et sont identifiés par un numéro UN défini par l'ONU.

A titre d'exemple, certains produits tels que la colle, l'eau de javel, les aérosols, certaines batteries ou les cartouches Toner pour imprimante, sont considérés comme dangereux en transport aérien.

### 3) Le stockage et le chargement

En terme de stockage, 3 solutions s'offrent à vous:

➤ Vous avez la possibilité d'entreposer votre marchandise chez des prestataires logistiques: ce sont des entreprises qui entreposent et gèrent vos colis.

➤ Si vous êtes situés en région Rhone-Alpes, vous pouvez louer, chez Bioport\* une surface de stockage à l'année, ou de façon ponctuelle pour la préparation d'une expédition, par exemple.

➤ Enfin, vous avez la possibilité d'entreposer chez vous, mais attention, le lieu choisi doit être sec, sécurisé, et accessible aux véhicules.

L'avantage des deux premières solutions est que ces lieux de stockage sont équipés de matériel de manutention et sont adaptés aux opérations de chargement. ( Quai de chargement, transpalettes, chariot élévateur..)

Si vous n'expédiez que quelques palettes, lorsque le chargement se fait au départ de chez vous et que vous ne disposez ni de quai, ni de matériel de manutention, il faudra préciser au transporteur de venir avec un camion à hayon (avec plate forme pouvant s'abaisser jusqu'au sol).

### 4) L'emballage

L'emballage doit être adapté à la nature des produits, au mode de transport utilisé, et doit être fonction du mode de chargement. Citons, par exemple:

- **Le carton:** Il est adapté au transport aérien ou routier. Il doit être suffisamment solide et correctement fermé à l'aide de scotch. Afin d'éviter les pertes, il est conseillé de ne pas expédier un grand nombre de petits colis mais de regrouper votre matériel. Le colis doit cependant être transportable "par un seul homme" (soit autour de 25 kg), et doit respecter, s'il voyage en aérien, les limites de poids et volume par colis.

- **La caisse:** elle permet de protéger le matériel fragile au cours des opérations de manutention. Il faut cependant tenir compte du poids ajouté. Selon les types de transport (aérien ou maritime) les caisses seront plus ou moins solides et légères.

- **Les sacs:** ils peuvent être utilisés par exemple pour charger des vêtements dans un conteneur. Ils optimisent le chargement et protègent de l'humidité.

- **La palette:** Elle permet de regrouper plusieurs colis sur une même unité. Filmée et cerclée, elle permet une manutention plus facile, et protège les colis de l'humidité. Elle nécessite cependant des moyens de manutention (transpalette, ou charriot élévateur). Il faut donc s'assurer que l'expéditeur et le destinataire disposent du matériel approprié.

Les dimensions d'une palette standard sont de **80 x 120 x 15 cm** ou **100 x 100 x 15 cm**

Les palettes perdues peuvent être récupérées auprès des SAV des magasins.

Quelques conseils pour la préparation de vos palettes:

- En transport routier, le tarif est calculé au mètre de plancher (surface au sol). il est donc préférable de faire des palettes gerbables (superposables), d'environ 1.10 m de hauteur (hauteur de la palette comprise), afin d'optimiser le chargement du camion ou du conteneur.
- Il faut également répartir le poids du fret sur plusieurs palettes ( jusqu'à 500 kg environ par palette), pour faciliter la manutention, et si possible, disposer la marchandise de façon à ce que rien ne dépasse de la palette

Dans le cas de *marchandises dangereuses*, l'emballage doit être réalisé par un emballeur agréementé. Les emballages ont été classés en 3 groupes selon le type de marchandises transportées. L'expéditeur devra signer la déclaration de matières dangereuses.

## 5) L'étiquetage

L'étiquetage doit être visible afin d'identifier aisément les colis.

Il doit indiquer:

- les coordonnées de l'expéditeur
- les coordonnées du destinataire
- le poids et le volume des colis
- le numéro du colis ( qui sera repris sur la liste de colisage)

Dans le cas de marchandises dangereuses, l'étiquetage doit comporter en plus les indications concernant:

- la certification de l'emballage,
- une étiquette de danger spécifique;
- l'identification du produit (en anglais pour le transport aérien) avec la classe et le numéro UN du produit.

## **II. LA REALISATION DE L'EXPEDITION**

### 1) La cotation

Il est avant tout conseillé aux associations de réunir le budget nécessaire à la réalisation du fret, avant de récolter les dons ou d'acheter du matériel

Afin de connaître le coût engendré par une expédition, une cotation peut être demandée à un transitaire, à l'association Bioport. Cette association s'occupe de l'organisation matérielle et administrative de votre envoi.

Attention: la cotation ne comprend pas les taxes et autres frais locaux que vous aurez à acquitter à destination.

*Le transitaire* est chargé d'exécuter ou de faire exécuter les opérations de transport. Il est l'intermédiaire entre l'expéditeur et les transporteurs. Il doit conseiller, négocier les prix, effectuer les formalités et prendre les dispositions nécessaires en cas de perte ou d'avarie. S'il est agréé en douane, il peut effectuer les opérations de dédouanement.

La cotation est établie en fonction du poids, du volume ou du mètre linéaire ( surface au sol), à l'avantage du transporteur ( si votre colis est peu lourd, mais volumineux, le tarif sera calculé en fonction du volume, et inversement).

Pour qu'un transitaire puisse vous établir une cotation, il est impératif de lui communiquer *le poids et le volume* de votre marchandise.

### Quelques rappels sur les calculs de volume:

Les dimensions d'un colis sont toujours indiquées en m ou en cm, et les volumes de préférence en m<sup>3</sup>.

$$\text{Volume} = l \text{ (longueur)} \times L \text{ (largeur)} \times h \text{ (hauteur)}$$

sachant que 1 m = 100 cm

Il est important de donner les dimensions dans cet ordre là, pour que le transporteur puisse estimer la surface occupée au sol ( mètre de plancher). En aérien, il existe des limites de poids/palette, et de hauteur des palettes, dont il faut tenir compte lors du conditionnement.

Les tarifs sont appliqués sur la base d'un "poids taxable" selon un rapport d'équivalence poids/volume différent selon chaque type de transport:

Unité	Routier	Maritime	Aérien
1 m <sup>3</sup> =	333 kg	1000 kg	166,66 kg
1 tonne =	3 M <sup>3</sup>	1 M <sup>3</sup>	6 M <sup>3</sup>

Exemple de calcul :

Un colis de 20 kg et 0.2 m<sup>3</sup>, transporté par avion, sera taxé sur la base de : 0.2 x 166.66= 33.33 kg > 20 kg soit sur 33.33 kg

Un colis de 20 kg et 0.1 m<sup>3</sup>, transport par avion, sera taxé sur la base de 0.1 x 166.66 =16.66 kg < 20 kg soit sur 20 kg

Afin d'obtenir une cotation la plus précise possible, il faut considérer l'ensemble des coûts engendrés par l'expédition.

1.Pré-acheminement		7.Assurance	
2.Stockage et magasinage		8.Déchargement/dépotage	
3.Emballage		9.Rémunération des intermédiaires	
4.Contrôles divers		10.Taxes diverses	
5.Chargement/empotage		11.Droits de douane	
6.Transport		12 Post-acheminement	
		<b>Coût total</b>	

## 2) Le choix du mode de transport

Le choix d'un mode de transport se fait en fonction des critères suivants:

- **coûts**: Le transport en camion ou conteneur complet est proportionnellement moins cher qu'en groupage. Il est quelquefois intéressant de comparer plusieurs solutions de transport en fonction du poids et du volume à transporter.

- **délais**: Le délai peut être important selon la nature de la marchandise (marchandise périssable, chaîne du froid..) et l'urgence de l'expédition.

- **sécurité**: selon la fragilité, la valeur de la marchandise, et les conditions de circulation et sécurité des divers pays traversés.

### A. Le transport Aérien

Le transport aérien est préconisé dans le cas d'un envoi de faibles poids et volume, principalement pour des marchandises fragiles et/ou de valeur.

Ce type de transport comporte des avantages en termes de rapidité et de sécurité de l'envoi.

### B. Le transport Maritime

En transport maritime l'expédition peut se faire en groupage (regroupement de la marchandise de plusieurs clients dans un même conteneur) ou, si le volume est suffisant, en conteneur complet. Ce transport est conseillé pour l'envoi de gros volumes et pour des marchandises de peu de valeur. Le délai d'acheminement peut être de plusieurs semaines.

Il existe plusieurs types de conteneurs mais les plus couramment utilisés sont les conteneurs 20' (pieds) et 40' (pieds)

Type de conteneurs	Charge utile	Capacité	Dimensions intérieures
<b>20'</b>	18 à 22 tonnes	environ 30 M <sup>3</sup>	6 x 2.32 x 2.37 m
<b>40'</b>	environ 24 tonnes	environ 60 M <sup>3</sup>	12 x 2.32 x 2.37 m

Pour le chargement d'un conteneur 20', vous disposez de 2 heures de chargement, et de 3 heures pour un 40'. Au delà, vous serez facturé en heures supplémentaires. Il est donc impératif, lorsque vous choisissez

ce type de transport, de prévoir le matériel et le personnel en nombre suffisant pour réaliser le chargement dans le temps imparti.

Il existe également des conteneurs spécifiques adaptés aux différents types de marchandise: aéré, réfrigéré, à toit ouvert....

### C. Le transport Routier

L'avantage principal du transport routier est qu'il permet de faire du porte à porte; du domicile de l'expéditeur, au domicile du destinataire.

On distingue 3 types de véhicules:

- le véhicule isolé ou porteur
- le véhicule articulé ou semi-remorque: un tracteur + une remorque
- le train routier: un porteur + une remorque

Type de véhicules	Charge utile	Capacité	Nombre de palettes
Porteur	jusqu'à 16 tonnes	jusqu'à 50 m3	
Semi-remorque	15 à 26 tonnes	60 à 80 m3	28 à 33
Train routier	24 à 26 tonnes	60 à 80 m3	33 à 35

## 3) Recensement des solutions possibles

### A Le Groupage

Cette technique permet de rassembler les marchandises de plusieurs expéditeurs pour une même destination. Bioport tente de favoriser le groupage entre associations afin de permettre à celles-ci de partager les frais d'expédition. Lorsque votre marchandise part en groupage, il est important que les colis soient bien étiquetés, et convenablement emballés, afin d'éviter les pertes, et de permettre une manipulation aisée.

### B. Le Complet

L'expédition doit correspondre au volume d'un camion ou d'un conteneur.

Cette solution est proportionnellement moins chère que le groupage et permet une plus grande sécurité de la marchandise puisqu'elle limite le nombre des opérations de manutention. La marchandise peut être chargée sur palettes ou en vrac, de façon à optimiser le chargement.

### C. L'Affrètement

Il s'agit d'un contrat de location d'un navire ou d'un avion pour une durée déterminée. Cette solution est parfois utilisée pour des expéditions importantes et reste très onéreuse.

### D. Les bagages accompagnés

En profitant du déplacement d'une personne, ce mode d'acheminement permet de convoier du matériel coûteux en soute ou en cabine. En aérien une demande préalable devra être effectuée auprès de la compagnie en cas de dépassement de kilos de bagages autorisés par voyageur. Sans cela les kilos supplémentaires sera taxés à environ 150F/kg.

Le tableau suivant dresse l'ensemble des solutions possibles et optimales relatives à un envoi.

Techniques	ROUTE		MER		AIR		
	Groupage	Camion complet	Groupage conteneur	Conteneur complet	Postal/ Express	Groupage	Avion complet
- de 20 kg	○				●	○	
20 à 100 kg	●		○		○	●	
100 kg à 1 T	●		●			●	
1 à 5 T	●	○	●			●	○
5 à 20 T	○	●	●	●		○	●
+ de 20 T		●		●			●
Véhicules			○ ou Ro-Ro <sup>1</sup>	●			

<sup>1</sup> Les véhicules roulants peuvent ne pas être conteneurisés. Ils peuvent être descendus au port par le propriétaire, ou par des "jockers", chauffeurs délégués par le transitaire pour acheminer le véhicule au port d'embarquement. Le fret maritime est alors taxé au mètre linéaire. Le véhicule ne peut voyager en Ro-Ro qu'avec un certificat de passage aux mines, assurance, et contrôle technique.

#### 4) Les documents à fournir

Un certain nombre de documents sont nécessaires afin d'effectuer les démarches douanières:

- Les originaux de ces documents doivent être remis au transporteur au moment de l'enlèvement.
- Une copie doit être préalablement transmise au transitaire pour effectuer les démarches en douanes.
- Une copie doit être transmise au destinataire afin de lui permettre d'entamer la procédure de dédouanement.

Le tableau ci-après liste les documents les plus courants.

Selon les destinations, le type de marchandise, ou la valeur de la marchandise, d'autres documents supplémentaires peuvent être exigés.

- Dans tous les cas, et pour toutes les marchandises

Document	Où se le procurer ?	Qui le remplit ?	Qui le signe/visé ?	Destinataires
Liste de colitage <sup>1</sup>	Expéditeur	Expéditeur	Expéditeur	Expéditeur + Douanes + Destinataire
Certificat de don <sup>2</sup>	Expéditeur	Expéditeur	Expéditeur	Expéditeur + Douanes + Destinataire
Facture Proforma <sup>3</sup>	Expéditeur	Expéditeur	Expéditeur	Expéditeur + Douanes + Destinataire
Attestation d'aide humanitaire <sup>4</sup>	Douane France (joindre liste de colitage)	Expéditeur	Mairie/Préfecture + douane	Douane France + Ministère français

Tous ces documents sont à établir sur papier en tête de l'association:

<sup>1</sup>: La liste de colitage reprend la liste des colis avec leur contenu, leur poids, et leur volume

<sup>2</sup>: Le certificat de don atteste que la marchandise constitue un don, et qu'elle n'est donc pas destinée à la vente. Ce document reprend le poids, volume, le nombre de colis et valeur indicative de douane. Il doit être tamponné et signé par le président de l'association.

<sup>3</sup>: La facture proforma indique le coût des marchandises. S'il s'agit de matériel d'occasion, il reprend la valeur indicative de douane.

<sup>4</sup>: L'attestation d'aide humanitaire est un document qui doit être visé par la mairie, la préfecture, voire l'ambassade, et qui atteste de l'existence de l'association : c'est en quelque sorte une garantie qui peut

faciliter les démarches en douane. Elle est nécessaire pour les associations non reconnues par le service des douanes.

- Pour les marchandises achetées ou les marchandises spécifiques:

Document	Où se le procurer ?	Qui le remplit ?	Qui le signe/visé ?	Destinataires
Facture Commerciale	Fournisseur	Fournisseur	Fournisseur	Douane destination + départ
Déclaration matières dangereuses	Librairie spécialisée Emballleur agréé	Expéditeur + Transitaire	Expéditeur + Transitaire	Douanes
Attestation pour médicaments	Pharmacien ou Médecin (joindre liste colitage)	Pharmacien ou Médecin	Pharmacien ou Médecin	Douane France
Autorisation ministérielle pour médicaments	Ministère de la santé français (joindre liste colitage)	Ministère	Ministère	Douane France
Certificat sanitaire	Service vétérinaire du département	Service vétérinaire	Service vétérinaire	Douane destination

#### 5) L'assurance

L'assurance n'est pas obligatoire sauf sur certaines destinations jugées "à risque". Assurez votre marchandise en fonction de la valeur de la marchandise et des risques de perte ou de détérioration connus sur la destination du fret.

Pour les marchandises d'occasion ou issues de don, il est très difficile d'obtenir un remboursement puisque qu'aucune facture ne prouve leur valeur: dans ce cas, l'assurance n'est pas nécessaire.

Le coût est calculé en pourcentage de la valeur de la marchandise + coût du fret ( entre 0.1% et 2 % en moyenne), et dépend de la nature de la marchandise, de sa valeur, du mode de transport et de l'itinéraire utilisé.

L'assurance transport prend fin lorsque le destinataire récupère la marchandise. La durée maximale est de:



- en aérien : 15 jours, après arrivée à l'aéroport
- par route : 15 jours après l'arrivée à destination
- en maritime : 60 jours après déchargement du navire

En cas d'avarie, des réserves doivent être émises sur le bon de livraison, lors de la réception de la marchandise si le dommage est apparent, puis confirmées par lettre recommandée sous 3 jours. Si le dommage est non apparent, les réserves doivent être faites par lettre recommandée:

- en aérien : dans les 14 jours calendaires
- par route : dans les 7 jours ouvrables
- en maritime : dans les 3 jours calendaires

Dans le cas où la responsabilité propre de l'organisateur de transport est engagée, elle est strictement limitée. Les limites de responsabilités sont fonction du mode de transport utilisé, et ne tiennent compte ni du prix, ni de la nature de la marchandise

## 6) La douane export

Les ONG reconnues par l'Etat français sont exonérées. Pour les autres, sur présentation de " L'attestation d'aide humanitaire", le service des douanes peut autoriser l'exportation des produits expédiés, à titre gratuit, dans le cadre de l'aide humanitaire, sans dépôt de déclaration en douane de droit commun.

## **III. LA RECEPTION DE LA MARCHANDISE**

### 1) Le dédouanement à l'arrivée

Le dédouanement représente une opération délicate pour un grand nombre d'associations car dans la plupart des pays en développement, il n'existe que peu de règles établies.

Certaines démarches permettent cependant de faciliter cette opération et d'éviter certains désagréments:

### **- Il est recommandé de passer par les services d'un transitaire.**

- Il est fortement recommandé de négocier les exonérations de droits et taxes **avant** l'arrivée de la marchandise sur place. En effet, une marchandise bloquée en douane durant plusieurs semaines, voire plusieurs mois peut subir diverses avaries, et engendrer des frais supplémentaires de stockage en entrepôt sous douane.

- Vous pouvez obtenir des informations sur les procédures à suivre en contactant le service économique des ambassades. L'ambassade pourra produire une attestation pour faciliter l'acheminement au niveau des autorités douanières, sous réserve de présentation des statuts de l'association, de la liste de colisage et du certificat de don.

Pour vos demandes d'exemption de droits et taxes, l'ambassade pourra vous orienter vers les ministères concernés selon le type de matériel expédié.

- Les exemptions s'obtiennent généralement auprès du ministère de tutelle ou des bailleurs de fonds si votre projet est financé par l'un d'eux.

- Enfin, il est important que vos partenaires soient fiables et puissent se renseigner sur les organismes à contacter ou démarches à effectuer localement.

### 2) La réception

➤ En aérien, vous pourrez récupérer votre marchandise à la date du jour d'arrivée, en indiquant le numéro de vol et le numéro de LTA ( Lettre de Transport Aérien: document de transport en aérien), qui vous sera communiqué par le transitaire.

➤ En maritime, vous devrez vous munir du connaissement maritime ou BL afin de pouvoir récupérer votre marchandise. Ce document est le titre de propriété de la marchandise. Il est établi au nom du destinataire par le transitaire et doit être expédié à ce dernier. Pour plus de sûreté et de rapidité vous pouvez envoyer ce document par service express (DHL..).

➤ En transport routier, la CMR est le titre de transport et contrat entre l'expéditeur, le transporteur, et le destinataire. Elle doit être cosignée par ces trois intervenants.

Il est préférable que le destinataire confirme la réception de l'expédition à l'expéditeur, et lui signale tout retard important ou litiges, afin que celui-ci puisse engager les démarches nécessaires.

## 2) Le post-acheminement

La marchandise arrive sur wagon ou en entrepôt sous douane. Restent les opérations de dépotage et de post acheminement.

Selon les destinations, ce transport peut être réalisé par les partenaires des transitaires avec lesquels vous aurez organisé le fret, ou sera à négocier sur place, dans les zones plus sensibles.

Il faut identifier les infrastructures et voies de communication, ainsi que les caractéristiques du lieu de stockage ( capacité, quai, personnel, matériel de manutention...)

## **IV ADRESSES UTILES**

Vous pouvez obtenir les coordonnées des ambassades africaines en France ainsi que des informations sur les transitaires en Afrique sur le site:

- [www.izf.net](http://www.izf.net)

D'autre part, pour obtenir les "conseils aux voyageurs" et suivre l'actualité internationale, vous pouvez consulter le site du ministère des affaires étrangères:

- [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Le site de la Direction Générale des Douanes vous renseignera sur les procédures douanières:

- [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Vous pouvez également consulter le Bulletin Officiel des Douanes N°92-029 relatif à l'aide humanitaire d'urgence.

## **Nos partenaires**

Vous pouvez trouver les coordonnées des principales plate-forme logistique françaises offrant des services aux associations sur le site :

Vous trouverez également les coordonnées des réseaux régionaux d'appui aux associations de solidarité internationale tels que Resacoop :

**RESACOOP** est un programme d'appui aux organisations de la région Rhône-Alpes impliquées ou souhaitant s'impliquer dans des projets de solidarité internationale :

30, rue Sainte Hélène  
69002 Lyon

Tel: 04 78 42 96 82

E-mail: [mail@resacoop.org](mailto:mail@resacoop.org)

- [www.resacoop.org](http://www.resacoop.org)

Ces différents structures vous proposent un large éventail de services allant de l'aide au montage de projet, à la collecte de matériel, en passant par l'organisation de transport de matériel.

Vous pourrez également consulter des documents qui vous aideront dans la réflexion autour du projet que vous menez.



